

Conditions générales de vente aux libraires

La Cité de l'architecture & du patrimoine est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par l'article L. 142-1 du code du patrimoine, ayant son siège social au 1 place du Trocadéro et du 11 novembre, 75116 Paris, SIRET 478 184 906 000 12.

La vente de livres est encadrée par la Loi n°81-766 du 10 août 1981 dite du « loi Lang sur le prix unique du livre ». La vente des livres par la Cité de l'architecture & du patrimoine est soumise à cette législation et aux conditions générales ci-après.

Les présentes conditions générales règlent et précisent les relations commerciales entre la Cité de l'architecture & du patrimoine et ses clients situés en France Métropolitaine, immatriculés au registre du commerce et des sociétés, dont l'activité principale ou accessoire est la vente sans intermédiaire, par tous moyens, y compris par voie électronique, de produits d'édition.

En l'absence d'un accord écrit, toute commande entraîne l'adhésion entière et sans réserve du libraire aux conditions de vente ci-dessous qui prévalent sur ses éventuelles conditions générales d'achat.

1. Produits concernés

Seules les versions papiers des ouvrages édités en propre par la Cité de l'architecture & du patrimoine sont concernées par les présentes conditions générales.

Nos articles sont proposés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité, la Cité de l'architecture & du patrimoine en avertira dans les meilleurs délais le client soit par mail soit par téléphone.

2. Prix

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, hors frais d'expédition. Toutefois, les articles seront facturés sur la base en vigueur au moment de la commande. Les articles vendus à l'étranger et les frais d'expédition sont facturés hors taxes. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine géographique, sont payables en euros.

3. Achats à compte ferme

Toute commande sera considérée comme un achat ferme n'ouvrant aucun droit de retour avec comme remise par défaut :

- 35% sur le prix public HT pour toute commande à l'unité et jusqu'à 10 ouvrages ;
- 38% sur le prix public HT pour toute commande ferme de plus de 10 exemplaires.

4. Commande

Les commandes peuvent être passées:

- Par fax : 01 58 51 59 92
- Par e-mail : editions@citechailot.fr
- Par courrier : Cité de l'architecture et du patrimoine, Coordination des éditions, 1 place du Trocadéro et du 11-novembre, 75116 Paris

La commande est établie sur le « bon de commande » (BC) du professionnel qui comporte son identification, la/les références des livres, la/les quantités commandées.

5. Dépôt-vente (revue *Archiscopie* uniquement)

La Cité de l'architecture & du patrimoine propose aux libraires la mise en dépôt-vente de la revue *Archiscopie* et de son numéro spécial (collection Portrait de ville). Un bon de dépôt est établi par l'éditeur. Le libraire informe périodiquement l'éditeur des ventes réalisées. L'éditeur facture les livres vendus. *Remise : 35%*.

Les frais d'expédition des livres retournés sont à la charge du libraire. Les livres retournés ne doivent pas être abîmés, ni marqués, ni étiquetés.

6. Paiement

La facture est jointe à la livraison.

Conditions de paiement :

- Pour une commande « ferme » : à réception de la facture.
- Dépôt-vente : facture périodique, payable à réception.

La commande doit être réglée par virement à réception de la facture.

7. Livraison & frais de port

Les produits sont livrés dans les meilleurs délais à l'adresse de livraison indiquée par le client au cours de sa commande.

La livraison aura lieu dans un délai maximum de 30 jours.

La livraison est assurée par La Poste. Une participation aux frais de port peut être demandée au libraire passant la commande, montant calculé suivant le nombre d'articles commandés et le poids.

La Cité de l'architecture & du patrimoine ne peut être tenue responsable de la perte, du vol ou du retard dans l'acheminement des produits. Le client doit toujours vérifier son colis à l'arrivée. S'il arrivait qu'un article soit défectueux ou non conforme, la Cité de l'architecture & du patrimoine s'engage à l'échanger, sous réserve qu'il lui soit retourné à l'adresse suivante : Cité de l'architecture

& du patrimoine / Coordination des éditions – 1 place du Trocadéro et du 11-Novembre, 75116 Paris, dans son emballage d'origine impérativement et avec la facture correspondante précisant le motif du retour, dans les 15 jours suivant la date de livraison. Les frais d'envoi et de retour restent à la charge du client.

En cas de commande venant d'un pays autre que la France, le client est l'importateur du ou des produits concernés. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigés. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de la Cité de l'architecture & du patrimoine. Ils seront à la charge du client et relèvent de l'entière responsabilité de celui-ci, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et organismes compétents.

8. Responsabilités

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité de la Cité de l'architecture & du patrimoine ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où les revues sont livrées (interdiction d'un titre...). Il appartient au client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des revues que vos envisagez de commander.

La Cité de l'architecture & du patrimoine ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de rupture de stock ou indisponibilité du produit, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie.

9. Révision

La Cité de l'architecture et du patrimoine est libre de modifier à tout moment ces conditions générales de vente.

10. Attribution de juridiction

La langue du présent contrat est la langue française. Les présentes conditions sont soumises à la loi française. En cas de contestation ou de litige relatif à la validité, l'application ou à l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de porter le litige devant le Tribunal de Commerce de Paris auquel, sauf disposition légale contraire, il est expressément fait attribution de compétence.

11. Acceptation du libraire

Les conditions générales de vente de la Cité de l'architecture & du patrimoine aux libraires sont expressément agréées et acceptées par le libraire, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, l'acte d'achat entraînant acceptation des présentes conditions.